



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal lors de l'assemblée tenue le 4 juillet 2022, a adopté le règlement suivant:

« RÈGLEMENT NO : 320 » RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 305 SUR LA CIRCULATION

Ce règlement modifie la vitesse de circulation pour qu'elle soit réduite à 30 km sur des tronçons des routes suivantes : Chemin Saint-Jacques, Père-Roy, Saint-Denis et sur l'Ancienne route 50.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau et en avoir une copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 8^{ème} jour du mois de juillet 2022.



Johanne Le Buis
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Le Buis, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 8 juillet 2022, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2022.



Johanne Le Buis
Directrice générale et Greffière-trésorière